

SERVICES TECHNIQUES  
Arrêté 2023-118/MV/AA/FP/VC

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT DU MERCREDI 21  
JUN 2023 08H00 AU JEUDI 22 JUN 2023 02H00 SUR LE PARKING DIT DE L'EGLISE 95480  
PIERRELAYE**

Le Maire de la Commune de PIERRELAYE ;  
Vu le Code de la Route notamment ses articles R411-5, R411-8 et R411-20 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-2, L2213-1, L2213-5 et L2512-13 ;  
Vu le Code de la voirie routière (Loi n°89-413 du 22 juin 1989) ;  
Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifiée et complétée ;

CONSIDERANT que pour assurer la préparation et le bon déroulement lors de la fête de la musique le mercredi 21 juin 2023.

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une réglementation particulière du stationnement pendant le déroulement des festivités.

**A R R E T E**

- ARTICLE 1 :** Le Service Evènementiel de la Commune de Pierrelaye est autorisé à interdire le stationnement sur le parking dit de l'Eglise du mercredi 21 juin 2023 à 08h00 jusqu'au jeudi 22 juin 2023 à 02h00, dans le cadre de la fête de la musique.
- ARTICLE 2 :** L'accès au parking de la salle polyvalente sera accessible aux habitants pendant la nuit du 21 au 22 juin 2023.
- ARTICLE 3 :** Les dispositifs de signalisations réglementaires et appropriés seront mis en place par les soins de la Mairie de PIERRELAYE.
- ARTICLE 4 :** Seul l'accès aux opérateurs et aux personnels de service sera autorisé.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.
- ARTICLE 6 :** La mise en place des barrières sera effectuée par les Services Techniques Municipaux.
- ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à : Mairie de PIERRELAYE  
transmise à :  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONTOISE  
Monsieur le Commissaire Principal de Cergy-Pontoise  
Le Service de Police Municipale,  
qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Pierrelaye, le 11 mai 2023

Le Maire,



Michel VALLADE



— Ville de Pierrelaye —